

REPONSE DU GOUVERNEMENT A LA QUESTION ECRITE DE M. DIDIER SPIES, DEPUTE (UDC), INTITULEE : « QU'EN EST-IL DE LA QUALITE DE L'ENSEIGNEMENT DANS LES ECOLES PRIMAIRES ? » (N°3165)

Le règlement concernant l'orientation des élèves (RSJU 410.111.2) régit l'orientation des élèves qui passent de l'école primaire à l'école secondaire. Dans le courant de la huitième année, les élèves sont soumis-e-s à trois séries d'épreuves communes en français, en mathématique et en allemand, dont les résultats, combinés aux notes du bulletin scolaire, déterminent leur orientation à l'école secondaire. A noter que seuls les résultats des deuxième et troisième épreuves communes sont pris en compte dans le calcul pour l'accès aux cours à niveaux A, B ou C, la première épreuve étant une épreuve préparatoire. Toutes sont corrigées selon des barèmes cantonaux.

Conformément à l'article 43 de l'ordonnance scolaire (ci-après : OS, RSJU 410.111), à l'entrée à l'école secondaire, les élèves sont réparti-e-s dans les cours à niveaux en fonction des résultats de la procédure d'évaluation, selon les proportions générales suivantes pour l'ensemble du canton : 40% au niveau A, 35% au niveau B et 25% au niveau C.

Jusqu'à la fin de l'année scolaire 2016-2017, les proportions fixées par l'article 43 OS étaient appliquées par cercle scolaire secondaire. Dès lors, avec la mise en place de la nouvelle direction du Service de l'enseignement (SEN), l'entrée à l'école secondaire des élèves se détermine sur l'ensemble du canton, et non plus par cercle scolaire secondaire, conformément à la base légale en vigueur.

Il est précisé encore que le profil de l'élève déterminé à l'entrée à l'école secondaire n'est pas définitif. En effet, le règlement concernant l'orientation des élèves (RSJU 410.111.3) prévoit des possibilités de transitions (ascendantes ou descendantes), et cela déjà après douze semaines d'école en 9^e secondaire. En moyenne, environ 40% des élèves connaissent une ou plusieurs transitions pendant les trois années d'école secondaire.

Enfin, en application de l'article 80 de la loi sur l'école obligatoire (RSJU 410.11), le Département de la Formation, de la Culture et des Sports (DFCS) met à disposition des enseignant-e-s, des épreuves de référence en vue de leur permettre de vérifier l'atteinte des objectifs du plan d'études, de situer la progression des élèves et d'adapter leur enseignement aux besoins identifiés. Les résultats de ces épreuves, effectuées en 6^e primaire et 10^e secondaire, permettent également au DFCS de recueillir des données utiles au pilotage de l'enseignement et, au besoin, de prendre des mesures d'ajustement.

Considérant ce qui précède, le Gouvernement répond ainsi aux questions suivantes :

1. Quels sont les résultats détaillés des épreuves communes par école primaire pour les années 2014 à 2018 ?

Les résultats détaillés des années 2017 et 2018 figurent dans les deux tableaux annexés. Les chiffres de l'annexe 1 (année 2017) démontrent qu'il y avait peu de différences entre les écoles secondaires lorsque la répartition était faite par cercle scolaire, alors que les chiffres de l'annexe 2 (année 2018) démontrent une variation significative des résultats pour le district des Franches-Montagnes depuis que la calculation s'effectue sur l'ensemble du territoire cantonal.

2. Comment les élèves sont-ils ensuite intégré-e-s dans les différents niveaux (A-B-C) des écoles secondaires et cela en relation avec la répartition et le cercle primaire de provenance ?

Depuis juin 2018, les élèves sont réparti-e-s sur l'ensemble du territoire cantonal conformément à la clé de répartition mentionnée à l'article 43 OS (40% au niveau A, 35% au niveau B et 25% au niveau C). Les élèves classé-e-s à la limite des niveaux A et B, et B et C, à raison de 5%, font l'objet d'un examen particulier, d'où le fait que les pourcentages des 40, 35 et 25% sont susceptibles de quelques variations.

3. Est-ce qu'une analyse est faite par le Service de l'enseignement de ces résultats ?

Oui, le DFCS et le SEN ont observé et analysé des disparités au niveau des résultats. Les changements constatés entre les années 2017 et 2018 ont conduit le SEN à ouvrir une réflexion sur l'accompagnement des équipes enseignantes et en particulier dans l'un ou l'autre cercle des Franches-Montagnes où les chiffres ne s'inscrivent pas dans les moyennes statistiques.

Dès la rentrée 2018, différentes actions visant à une amélioration des pratiques ont débuté de façon marquée dans ce district. En amont, dans les écoles primaires, les conseiller-ère-s pédagogiques ont effectué plus de 30 visites de classes. Une dizaine d'inspections individuelles et l'organisation d'une journée de formation spécifique à la différenciation ont pu être menées. En aval, dans les écoles secondaires, une vingtaine de visites de classes, des rencontres avec les directions et les enseignant-e-s ont permis de mieux prendre en compte les difficultés. Ce travail à court terme se prolongera dans les années à venir afin d'en voir les effets dans les meilleurs délais.

Cependant, l'objectif est aussi d'impulser sur l'ensemble du territoire cantonal un cadrage dynamique pour conduire à des résultats harmonieux. Le travail sur la qualité et la continuité pédagogique est assuré sur le terrain par le conseil pédagogique, chargé de favoriser les échanges de pratiques et d'orienter vers les formations complémentaires. Les inspections de cercles scolaires viennent compléter ce dispositif dans une logique d'amélioration continue de l'enseignement.

4. Existe-t-il des disparités entre les différents cercles scolaires primaires, voire même de la provenance des classes ?

Oui, les chiffres annexés le démontrent. Toutefois, il convient de préciser que ces chiffres varient d'une année scolaire à l'autre et d'un cercle scolaire à un autre, les élèves étant tous différents. L'origine de ces différences est multiple et complexe. De la réalité des effectifs des classes, aux caractères socioculturels du public accueilli, en passant par l'intégration des élèves suivi-e-s par l'enseignement spécialisé, chaque classe est unique, avec ses propres atouts mais aussi ses difficultés. La réponse doit être trouvée collectivement, entre tous les partenaires de l'école jurassienne. Le Service de l'enseignement y veille.

Il est relevé encore que les statistiques annexées concernent l'entrée à l'école secondaire. Elles sont réalisées à un moment T. Il faut toutefois garder à l'esprit que de nombreuses transitions ascendantes et descendantes ont lieu tout au long du parcours secondaire, ce qui permet de rééquilibrer ces statistiques.

Delémont, le 7 mai 2019

AU NOM DU GOUVERNEMENT DE LA
RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Certifié conforme
la chancelière d'Etat

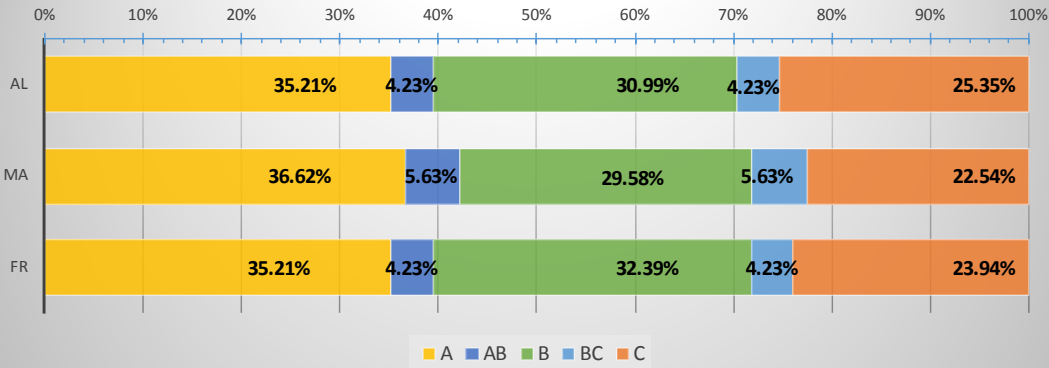


Gladys Winkler Docourt

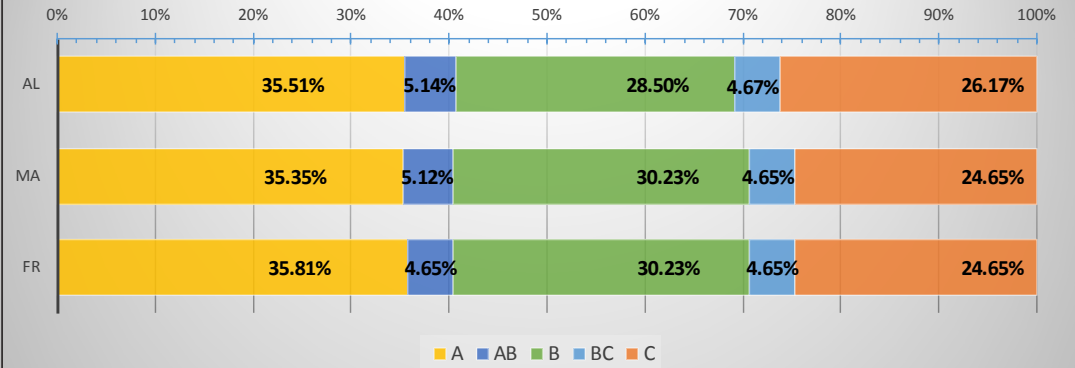
Annexes : - tableau 2017 ;
- tableau 2018.

Annexe 1

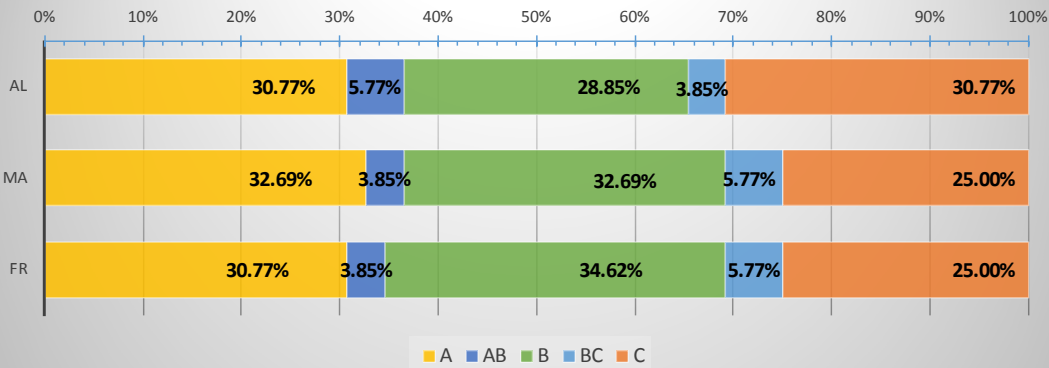
ES Haute-Sorne juin 2017



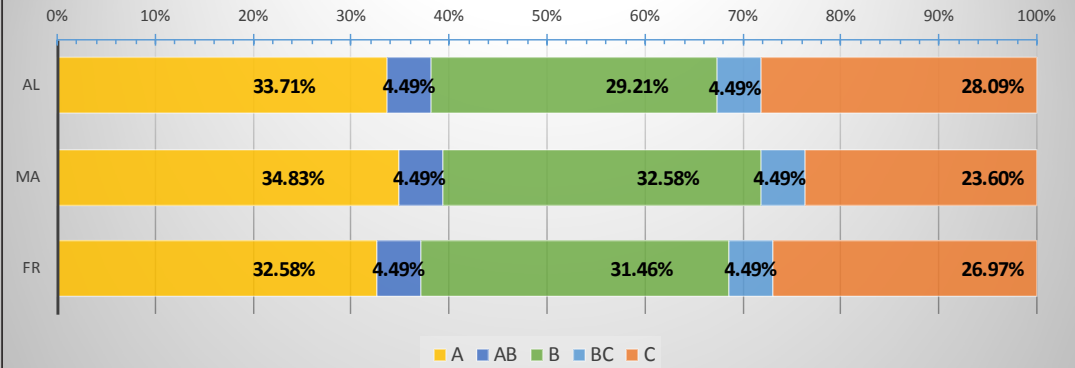
Ajoie juin 2017



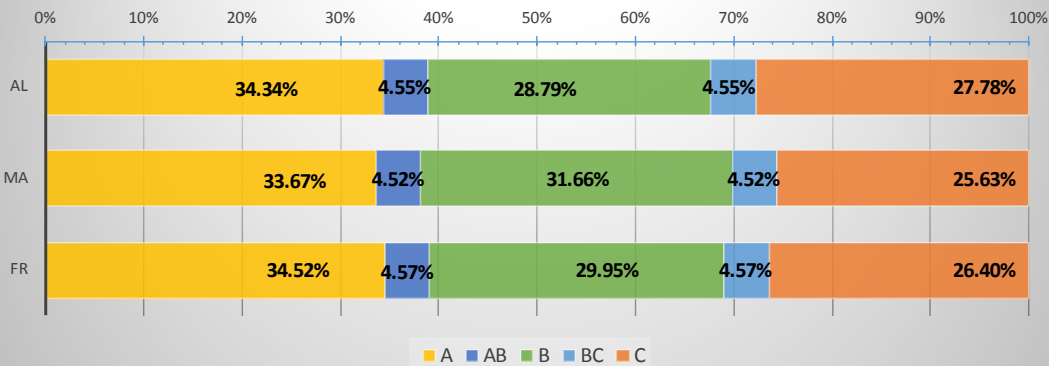
ES Courrendlin juin 2017



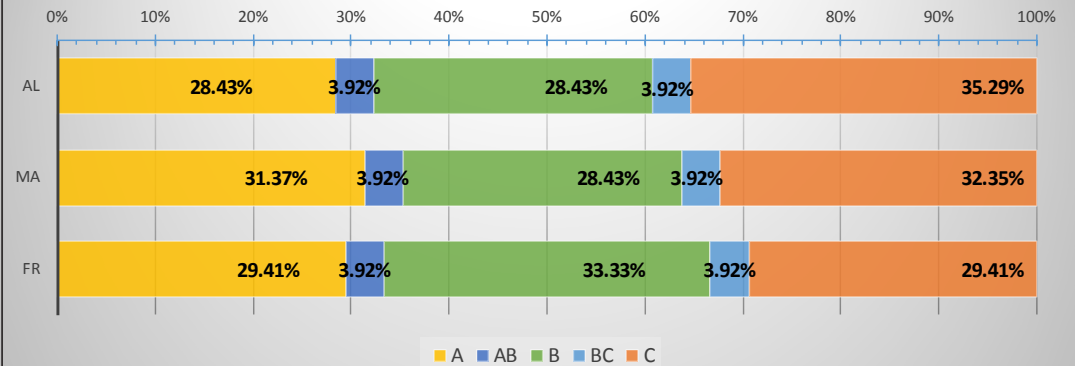
ES Val Terbi juin 2017



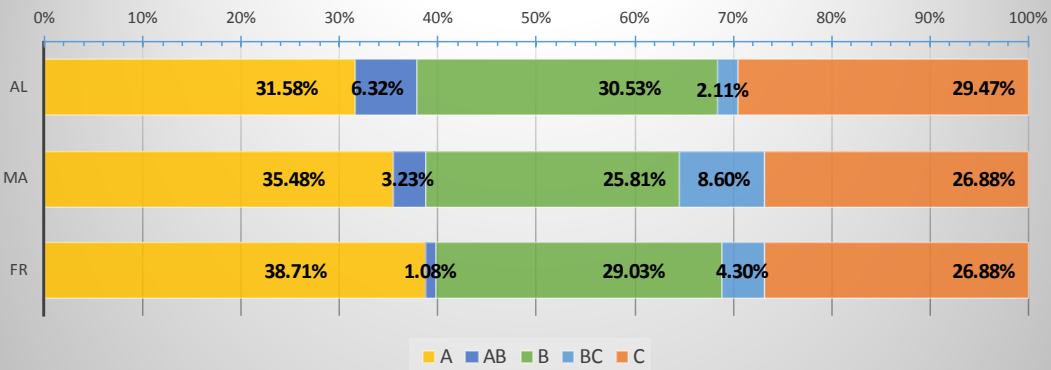
ES Delémont juin 2017



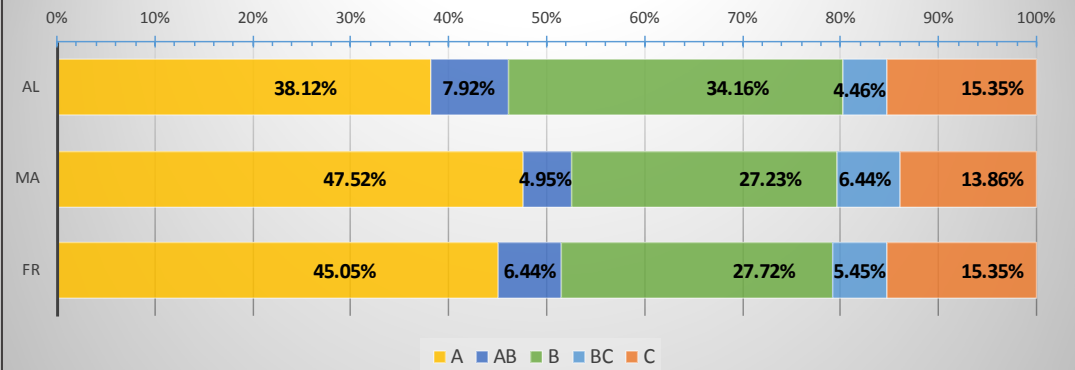
Franches-Montagnes juin 2017



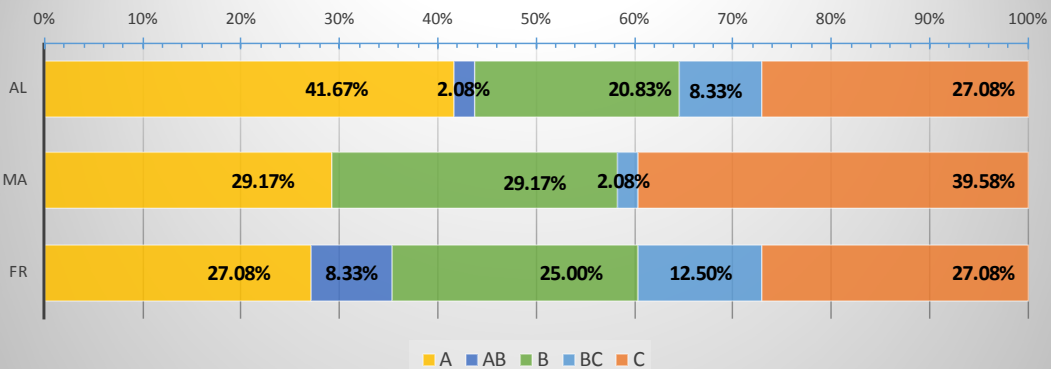
ES Haute-Sorne juin 2018



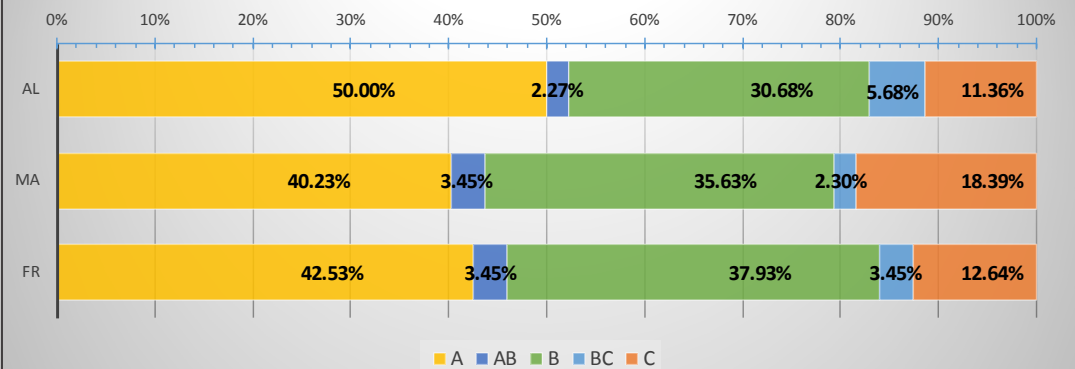
Ajoie juin 2018



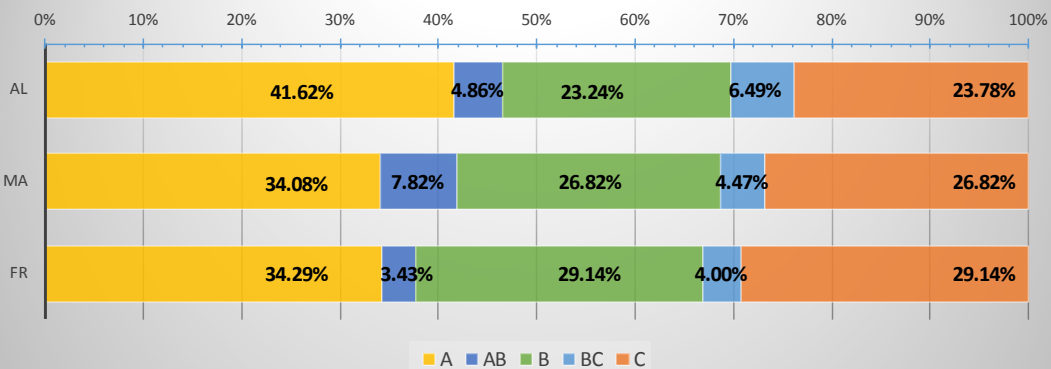
ES Courrendlin juin 2018



ES Val Terbi juin 2018



ES Delémont juin 2018



Franches-Montagnes juin 2018

